

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2924

3 décembre 2012

SOMMAIRE

ATCB Luxembourg S.à r.l.	140306	Compagnie Internationale de Participa- tions S.A.	140323
Bonnier Treasury S.A.	140309	Comptoir Luxembourgeois de Crédit S.A.	140335
Caillo Sàrl	140308	Comptoir Produits Automobiles S.A. ...	140336
Capital International Portfolios 2	140309	Constantia S.à r.l.	140308
Care S.A.	140309	Contracting & Engineering Services Lu- xembourg S.à r.l.	140308
Carlawat Investissement S.A.	140314	Couleurs Steinbach S.A.	140308
Carlawat Investissement S.A.	140315	CREDITSERVICE Luxembourg	140336
Carlawat Investissement S.A.	140314	Crossroads S. à r. l.	140336
Carpio S.à r.l.	140316	CTP Property Lux S.à r.l.	140336
Carpio S.à r.l.	140316	Cuni-Fuels S.A.	140336
Carpio S.à r.l.	140316	Data Center Infrastructure S.à r.l.	140337
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l.	140317	DAVY Investments S. à r.l.	140350
CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Ensei- gnement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes	140319	DAVY Investments S. à r.l.	140350
Celsus SA	140319	Decal International Holding S.A.	140337
Centre de Formation National (CFN) S.A.	140319	Decal S.A.	140351
Chaussures Michelangelo S.à r.l.	140320	DeWAG Holdings II S.à r.l.	140324
Chrom-Lux S.à r.l.	140320	DeWAG LT Holdings II S.à r.l.	140338
CIB Europe S.A.	140321	Digital Realty (St Denis) S.à r.l.	140350
CIB Europe S.A.	140321	DP&AC S.A.	140352
Circles Holding S.A.	140323	Dumbarton Associates S.A.	140337
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	140306	Edelweiss Holding S.A.	140349
Clermon Holding Company S.A.	140320	Edelweiss Holding S.A.	140350
CODEX Luxembourg s.à r.l.	140323	Electricité Birchen et Lanners, s.à r.l. ...	140337
Cofima Holding S.A.	140321	Ericsson S.A.	140338
Cofima III S.A.	140323	Ericsson S.A.	140337
Cofima III S.A.	140321	Ericsson S.A.	140338
Colette Oé Hairstylist S.à r.l.	140315	Experian Finance 2012 Limited - Luxem- bourg Branch	140351
Comarch Luxembourg S.à r.l.	140306	Forum TFI Holding S.à r.l.	140352
Compagnie de Bourbon S.A.	140323		

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012144963/11.

(120191072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Comarch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.718.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65230 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144966/10.

(120190920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ATCB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.503.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Cyril AKPABIE, gérant de société, né à Aneho (Togo), le 18 mars 1970, demeurant à F-57300 Mondelange, 458, rue de Metz,

2.- M'Barek TAHIRI, ingénieur commercial, né le 18 juin 1970 à Tiguit Chaouf Zagora (Maroc), demeurant à F-57070 Metz, 6, rue du Ruisseau.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ATCB Luxembourg S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet le trading-negoce en gros et demi-gros de matériels audio-vidéo, informatique – vente de systèmes de vidéo-surveillance.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et s'entend par là se prévaloir du régime «SOPARFI» en vigueur au Luxembourg.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par deux cent cinquante (250) parts de cinquante (50.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Cyril Patrice AKPABIE, gérant de société, né à Aneho (Togo), le 18 mars 1970, demeurant à F-57300 Mondelange, 458, rue de Metz,	125
2.-Tahiri M'BAREK, ingénieur commercial, né le 18 juin 1970 à Tiguit Chaouf Zagora (Maroc), demeurant à F-57070 Metz, 6, rue du Ruisseau.	<u>125</u>
Total: Deux cent cinquante parts	250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Cyril Patrice AKPABIE, gérant de société, né à Aneho (Togo), le 18 mars 1970, demeurant à F-57300 Mondelange, 458, rue de Metz, gérant administratif.

2. - Tahiri M'BAREK, ingénieur commercial, né le 18 juin 1970 à Tiguit Chaouf Zagora (Maroc), demeurant à F-57070 Metz, 6, rue du Ruisseau, gérant technique.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Akpabie, Tahiri et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 octobre 2012. Relation EAC/2012/14129. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012144903/84.

(120190956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 151.490.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144969/10.

(120191365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Couleurs Steinbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 155.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144972/10.

(120191089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Caillo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8606 Bettborn, 20A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.187.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2012.

Référence de publication: 2012144976/10.

(120191226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Constantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.273.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2012

En date du 19 octobre 2012, l'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Johan Dejans de son mandat de Gérant B avec effet immédiat;
- De nommer Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965, à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

Gérants A:

- Anthony lessi
- Mark Pearson

Gérants B:

- Elizabeth Timmer
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012144968/29.

(120191277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.643.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 septembre 2012

Par résolutions prises en date du 17 septembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M Hamish Forsyth, de M Fabrice Remy et de M Sinisa Vacic effective à compter du 17 septembre 2012, de leur mandat d'administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société a en conséquence décidé de coopter M Stephen Gosztony, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à Londres SW1X 7GG Royaume Unis, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Hamish Forsyth, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Stephen Gosztony sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a ainsi décidé de coopter M Luis Freitas de Oliveira, demeurant professionnellement 3, Place de Bergues à Genève CH-1201, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Fabrice Remy, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Luis Freitas de Oliveira sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a enfin décidé de coopter Mme Joanna Jonsson, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à Londres SW1X 7GG Royaume Unis, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Sinisa Vacic, administrateur, et prend acte que la cooptation de Mme Joanna Jonsson sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS 2

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012144977/28.

(120190852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144978/10.

(120191367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.031.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.605.

In the year two thousand twelve, on the tenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

AB Bonnier Finans, a company organized under the laws of Sweden, with registered office at c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Sweden, registered within the Swedish Companies Registration Office under number 5560269549, in its capacity as sole existing shareholder of the Company (hereinafter referred to as "Bonnier Finans" or the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on October 9, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

Bonnier Finans is the existing Sole Shareholder of Bonnier Treasury S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161605 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed received by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2011, published in the Mémorial C number 2125 on 12 September 2011.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven million Euros (EUR 7,000,000.-) (the "Capital Increase") so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seven million thirty-one thousand Euros (EUR 7,031,000.-) represented by:

(i) six million nine hundred thirty-one thousand (6,931,000) ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and

(ii) one hundred thousand (100,000) new mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (a) thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) MRPS of class A (the "Class A MRPS"), (b) thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) MRPS of class B (the "Class B MRPS") and (c) thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) MRPS of class C (the "Class C MRPS"),

by the issue of:

- six million nine hundred thousand (6,900,000) new ordinary shares (the "New Ordinary Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares as set out in the articles of association of the Company, together with an aggregate share premium amounting to sixty-two million one hundred thousand Euros (EUR 62,100,000.-), to be subscribed by Bonnier Finans in consideration of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting in a receivable of an amount of sixty-nine million Euros (EUR 69,000,000.-) (the "Receivable"), and

- one hundred thousand (100,000) MRPS with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (a) thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class A MRPS, (b) thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class B MRPS and (c) thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) Class C MRPS which rights and obligations are set out in the articles of association of the Company to be subscribed by Bonnier Luxembourg S.à r.l. in consideration of a contribution in cash of an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and record the following subscriptions and payments of the New Ordinary Shares and the MRPS as set out below.

Subscription and Payment of the new ordinary shares

The Sole Shareholder, represented as here above stated, declares:

- to subscribe to the New Ordinary Shares;
- to make payment of the New Ordinary Shares by contributing to the Company the Receivable.

Evidence of the contribution in kind existence

Proof of the ownership and of the value of the Receivable has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) a copy of a contribution in kind agreement dated October 9, 2012, entered into between the Sole Shareholder, acting as contributor, and the Company, acting as recipient company, whereby the Sole Shareholder contributed the Receivable to the Company (the "Contribution In Kind Agreement");

(ii) a copy of a recent interim balance sheet of Bonnier Finans (the "Bonnier Finans Interim Balance Sheet");

(iii) a copy of the valuation report issued by the board of directors of the Company on October 9, 2012, proceeding to the valuation of the Receivable (the "Valuation Report");

(iv) a copy of the report issued by Deloitte Tax & Consulting S.à r.l., qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), duly registered in the public register held by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, (the "Auditor Report") which conclusions are as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 6,900,000 ordinary shares of par value one Euro each, added by a total share premium of EUR 62,100,000".

The Contribution In Kind Agreement, together with the Bonnier Finans Interim Balance Sheet, the Valuation Report and the Auditor Report after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, acknowledges the above described Contribution In Kind and approves the valuation of the Receivable as it results from the Valuation Report and the Auditor Report.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, represented as here above stated, acting in its capacity as contributor, declares that:

- it is the legal owner of the Receivable which may be freely assigned to the Company;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (créance certaine, liquide et exigible); the contribution of the Receivable is effective as of the date of the present deed; and
- all further formalities to make the transfer/assignment of the Receivable enforceable have been or will be carried out in all relevant jurisdictions.

Subscription and Payment of the MRPS

There appeared Mr. Jérémie FERRIAN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative of Bonnier Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.013 (hereinafter referred to as "Bonnier Luxembourg") by virtue of a proxy given on private seal on October 9, 2012, who declared, in the name and on behalf of Bonnier Luxembourg:

- to subscribe to the one hundred thousand (100,000) newly issued MRPS each having a par value of one Euro (EUR 1.-), divided into thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class A MRPS, thirty-three thousand three hundred thirtythree (33,333) Class B MRPS, and thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) Class C MRPS;
- to make payment of these newly issued MRPS by a contribution in cash amounting to one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate issued on October 10, 2012, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to the Company.

Third resolution

As consequence of the Capital Increase, the Sole Shareholder resolved to subsequently amend the first paragraph of Article 7.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **7.1. Subscribed and Authorized share capital.** The subscribed corporate capital of the company is fixed at seven million thirtyone thousand Euros (EUR 7,031,000.-) represented by six million nine hundred thirtyone thousand (6,931,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and one hundred thousand (100,000) MRPS (as this term is defined thereafter) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each divided into thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class A MRPS (as this term is defined thereafter), thirtythree thousand three hundred thirty-three (33,333) Class B MRPS (as this term is defined thereafter), and thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) Class C MRPS (as this term is defined thereafter)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions and in particular to amend, sign and execute the shares holder(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6.600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

AB Bonnier Finans, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social au c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Suède, dûment enregistrée au Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556026-9549, agissant en sa qualité d'actionnaire unique existant de la Société (ci-après «Bonnier Finans» ou «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Jérémie FERRIAN, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 9 octobre.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Bonnier Finans est l'Actionnaire Unique de Bonnier Treasury S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.605 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2125 du 12 septembre 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique existant, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-) («l'Augmentation de Capital») pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), au montant de sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000,-) représenté par:

(i) six millions neuf cent trente-et-un mille (6.931.000) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) (les «Nouvelles Actions Ordinaires»), et

(ii) cent mille (100.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR»), ayant chacune une valeur de un Euro (EUR 1,-), divisées en trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de classe A (les «APOR de classe A»), trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de classe B (les «APOR de classe B»), et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) APOR de classe C (les «APOR de classe C»),

par l'émission de:

- six millions neuf cent mille (6.900.000) nouvelles actions ordinaires de la Société (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant chacune une valeur de un Euro (EUR 1,-), portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, tels que prévus dans les statuts de la Société, avec une prime d'émission d'un montant de soixante-deux millions cent mille Euros (EUR 62.100.000), devant être souscrites par Bonnier Finans, en considération de l'apport en nature («l'Apport en Nature») d'un droit à recevoir d'un montant de soixante-neuf millions d'Euros (EUR 69.000.000,-) (le «Droit à recevoir»), et

- cent mille (100.000) APOR ayant chacune une valeur de un Euro (EUR 1,-), divisées en trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe A, trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe B et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) APOR de Classe C, dont les droits et obligations sont prévus dans les statuts de la Société devant être souscrites par Bonnier Luxembourg S.à r.l. en considération d'un apport en numéraire d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000).

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et d'enregistrer les souscriptions et la libération des Nouvelles Actions Ordinaires et des APOR nouvellement émises, comme exposé ci-dessous:

Souscription et Libération des actions ordinaires

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, déclare:

(i) souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires;

(ii) procéder au paiement et à la libération des Nouvelles Actions Ordinaires par le biais de l'apport à la Société du Droit à Recevoir.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété et de la valeur du Droit à Recevoir a été fournie au notaire instrumentant qui s'est vu remettre:

(i) une copie du contrat d'apport conclu entre l'Actionnaire Unique, agissant en qualité d'apporteur et la Société, agissant en qualité de société réceptrice, aux termes duquel l'Actionnaire Unique transfère la propriété du Droit à Recevoir à la Société (le «Contrat d'Apport»);

(ii) un bilan intérimaire récent de Bonnier Finans (le «Bilan Intérimaire de Bonnier Finans»);

(iii) une copie du rapport d'évaluation établi par le conseil d'administration de la Société en date du 9 octobre attestant de la propriété du Droit à Recevoir et procédant à l'évaluation de l'Apport en Nature (le «Rapport d'Evaluation »); et

(iv) une copie du rapport établi par Deloitte Tax & Consulting S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, dûment enregistré dans le Registre Public tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, dont le siège social est situé à L2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, (le «Rapport de Réviseur»), dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de l'application des procédures décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.900.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un Euro, auxquelles s'ajoute une prime d'émission totale de EUR 62.100.000».

Le Contrat d'Apport, ensemble avec le Bilan Intérimaire de Bonnier Finans, le Rapport d'Evaluation et le Rapport de Réviseur, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, approuve la description de l'apport en nature faite ci-dessus et la valorisation du Droit Recevoir telle qu'elle résulte du Rapport d'Evaluation et du Rapport de Réviseur.

Réalisation effective de l'apport

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'apporteur, déclare:

- qu'il est le propriétaire du Droit à Recevoir et confirme que celui-ci est librement cessible;
- que le Droit à recevoir est certain et sera dû et remboursable à son échéance sans déduction;
- que l'apport du Droit à Recevoir est effectif à la date des présentes; et
- que toutes formalités visant à rendre le transfert de la propriété du Droit à Recevoir effectif ont été ou seront effectuées dans les pays concernés.

Souscription et Libération des APOR

Intervient ensuite Monsieur Jérémie FERRIAN, prénommé, agissant en qualité de mandataire de Bonnier Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.013, («Bonnier Luxembourg»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 octobre, qui déclare, au nom et pour le compte de Bonnier Luxembourg:

(i) souscrire aux cent mille (100.000) APOR nouvellement émises d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, divisées en trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de classe A, trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de classe B, et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) APOR de classe C; et

(ii) procéder au paiement et à la libération des APOR nouvellement émises par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000).

Preuve du paiement en numéraire susmentionné a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis en date du 10 octobre 2012, qui a pu constater que montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société comme attesté par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7.1 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000,) représenté par six millions neuf cent trente-et-un mille (6.931.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action, et cent mille (100.000) APOR (tel que ce terme est défini ci-après) ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées en trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe A (tel que ce terme est défini ci-après), trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe B (tel que ce terme est défini ci-après), et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) APOR de Classe C (tel que ce terme est défini ci-après).

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'exécution des présentes résolutions et en particulier à mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

Coûts et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144924/246.

(120191264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carlawat Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.205.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLAWAT INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144979/11.

(120190923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carlawat Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.205.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 01.10.2012

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Assemblée désigne à partir du 01.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 01.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLAWAT INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144980/20.

(120190938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Colette Oé Hairstylist S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 28, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.513.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Colette OÉ, maître-coiffeur, née à Echternach le 1^{er} janvier 1954, demeurant à L-9232 Diekirch, 3, am Floss. Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "Colette Oé Hairstylist S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9240 Diekirch, 28, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94513, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire alors de résidence à Diekirch, en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 12 août 2003;

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

i) Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Colette OÉ à L-9232 Diekirch, 3, am Floss;

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "Colette Oé Hairstylist S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. OÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51288. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144965/48.

(120191240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carlawat Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.205.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLAWAT INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144981/11.

(120191275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 novembre 2012.

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant et président;

Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;

Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Luca CHECCHINATO / Signature

Référence de publication: 2012144982/24.

(120191242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012144983/13.

(120191254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012144984/13.

(120191256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

In the year two thousand twelve, on twenty-sixth of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS LTD., a limited company having its registered office at P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of the International Business Companies under number 256001,

representing the entire share capital of the Company divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each,

here represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, professionally residing in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that they are the sole shareholder of CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 106146 (the "Company"), incorporated by a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 11 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 589, page 28241, dated 18 June 2005.

III. The agenda of the extraordinary general shareholders' meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator;
3. Discharge to the board of managers for the performance of its mandate up to the date of this extraordinary general shareholders' meeting;
4. Miscellaneous.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the extraordinary general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to appoint as liquidator of the Company: Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 41469.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under her own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of her powers as she may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Third resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to grant discharge to the board of managers for the performance of their mandate up to and including the date of this general shareholders' meeting of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS LTD., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques et enregistrée au «Registrar of International Business Companies» sous le numéro 256001,

représentant la totalité du capital social de la Société divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune

ici représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de la société CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106146 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589, page 28241, en date du 18 juin 2005.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du liquidateur;
3. Décharge au conseil de gérance pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire;
4. Divers.

IV. La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que liquidateur: Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire résout de décharger le conseil de gérance pour l'exercice de ses mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la liquidation de la société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51286. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144985/128.

(120191238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Celsus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144987/10.

(120191372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Centre de Formation National (CFN) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Mondercange, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 67.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144988/10.

(120190961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 20.845.

L'associé unique a pris en date du 1^{er} novembre 2012 la résolution suivante:

- Il approuve la démission de Mme Danielle KIES de ses fonctions de gérant.

- Il nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Andreas Matthias MARX demeurant à D-54296 Trier, Anheierstrasse, 8.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Andreas Matthias MARX

Gérant

Référence de publication: 2012144986/15.

(120190843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Clermon Holding Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.207.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en date du 13 février 2008 entre les sociétés:

TMF (Luxembourg) S.A. (anciennement Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.)

(le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B 15 302

Siège social: 46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

CLERMON HOLDING COMPANY S.A.

Luxembourg R.C.S. B 94 207

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

TMF (Luxembourg) S.A.,

comme domiciliataire de CLERMON HOLDING COMPANY S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 5 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144997/27.

(120190757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Chaussures Michelangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 86.821.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2012.

Référence de publication: 2012144990/10.

(120191225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Chrom-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.264.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012144992/10.

(120191196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cofima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 155.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012145000/14.

(120190735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CIB Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.438.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer mon intention de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Tom FABER.

Référence de publication: 2012144993/10.

(120191079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CIB Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.438.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer mon intention de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Laurent MULLER.

Référence de publication: 2012144994/10.

(120191079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 137.559.

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFIMA III S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 137.559 constituée suivant un acte reçu en date du 26 mars 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1062 du 29 avril 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 octobre 2010 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2562 du 24 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 380.000 (trois cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.400.000 (un million quatre cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros) à EUR 5.200.000 (cinq millions deux cent mille euros) par la création de 140.000 (cent quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.200.000 (cinq millions deux cent mille euros) représenté par 520.000 (cinq cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.400.000 (un million quatre cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 3.800.000 (trois millions huit cent mille euros) à EUR 5.200.000 (cinq millions deux cent mille euros) par la création de 140.000 (cent quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 140.000 (cent quarante mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.400.000 (un million quatre cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.200.000 (cinq millions deux cent mille euros) représenté par 520.000 (cinq cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, S. BOULARD, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. LAC/2012/48857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145001/71.

(120190774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Circles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.423.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144996/15.

(120190724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CODEX Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.634.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2012.

Référence de publication: 2012144998/10.

(120191224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Compagnie de Bourbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.520.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145003/10.

(120190822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.242.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145004/10.

(120190821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145002/14.

(120190783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

DeWAG Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.508.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of October,

before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Archstone Management Germany II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

represented by Me Marianna Tothova, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on 23 October 2012.

The above mentioned power of attorney, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "DeWAG Holdings II S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by resolution of the Director (s) or, as the case may be, the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of The Archstone German Residential Fund II, a mutual investment fund ("fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé") organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euro (EUR 600,000,000.-) divided into six hundred million (600,000,000.-) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed of incorporation dated 29 October 2012, creating the authorised capital, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Director(s) and/or Board of Directors. The Company will be managed by one or two director(s) acting jointly, who need not be shareholders (the "Director(s)") or by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The Director(s) or, as the case may be, the members of the Board of Directors, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Directors and/or the Board of Directors. The Director(s) or as the case may be, the Board of Directors is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder

or the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director(s), or as the case may be, the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors or any Director (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors or such Director shall make known such personal interest to the Board of Directors or the other Director and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Directors or of any Director shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any one Director and by the Secretary (if any).

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of every year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and warrants indicated below and has paid in cash the amount mentioned hereafter for the subscribed shares and warrants:

Share-/Warrantholder	Subscribed capital	Number of shares	Subscription price for the warrants	Number of warrants	Total amount paid in
Archstone Management Germany II S.à r.l.	€ 12,500.-	12,500	€ 1,250.-	125,000	€ 13,750.-
TOTAL	€ 12,500.-	12,500	€ 1,250.-	125,000	€ 13,750.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolved to set the minimum number of Directors at two (2) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Ms Dana Hamilton, born on 27 January 1969 in Plainfield, New Jersey (United States of America) and residing professionally at Vondelstraat 73, 1054 GK, Amsterdam, The Netherlands; and
- Mr Bernhard Rentschler, born on 14 September 1968 in Germany, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre,

par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du present acte,

a comparu:

Archstone Management Germany II S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Marianna Tothova, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination «DeWAG Holdings II S.à r.l.».

Art. 2. Sièges social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Au cas où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de The Archstone German Residential Fund II, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six cent millions (600.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution du 29 octobre 2012 créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peuvent déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Administrateur(s) et/ou Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un ou deux administrateur(s), agissant conjointement, associés ou non (le(s) «Administrateur(s)»), ou par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le «Conseil d'administration»).

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil d'administration seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs des Administrateur(s) et/ou du Conseil d'administration. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'administration ou un Administrateur (s'il y en a deux) ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration ou l'autre Administrateur et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment où antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Administrateur(s) ou, selon le cas, au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou un Administrateur et par le Secrétaire (s'il y en a un).

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi. Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et de warrants et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés pour les parts sociales et warrants:

140335

Associé/Porteur des warrants	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Prix d'émission des warrants	Nombre de warrants	Montant libéré
Archstone Management Germany II S.à r.l.	€ 12.500,-	12.500	€ 1.250,-	125.000	€ 13.750,-
TOTAL	€ 12.500,-	12.500	€ 1.250,-	125.000	€ 13.750,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre minimum d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période illimitée:

- Madame Dana Hamilton, née le 27 janvier 1969, à Plainfield, New Jersey (Etats Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement à Vondelstraat 73, 1054 GK, Amsterdam, Pays-Bas; et

- Monsieur Bernhard Rentschler, né le 14 septembre 1968 à Calw, Allemagne, demeurant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Tothova, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2012, REM/2012/1368. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145018/641.

(120191049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Comptoir Luxembourgeois de Crédit S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 11.361.

Décision des liquidateurs

Les liquidateurs décident de transférer le siège social de la société Comptoir Luxembourgeois de Crédit s.a. (en liquidation judiciaire) de 9, rue de "Ordre de la Couronne de Chêne L -1361 Luxembourg à 8, rue Notre-Dame L - 2240 Luxembourg.

Les liquidateurs se chargent d'accomplir toutes les formalités légales relatives à ce transfert de siège social.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Evelyne KORN / Paul LAPLUME

Les liquidateurs

Référence de publication: 2012145005/15.

(120191066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Comptoir Produits Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 2, Bänzelterweg.
R.C.S. Luxembourg B 102.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145006/10.

(120191323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CREDITSERVICE Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 172.504.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2012 de la société FSD Group s.p.r.l. société privée à responsabilité limitée de droit belge immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0820.116.984,

Est créée une succursale sous la dénomination CREDITSERVICE Luxembourg, sise 67, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, et ayant pour activité le courtage en assurances et crédits.

Les gérants de la société FSD Group s.p.r.l. sont Monsieur Marc Hallaert, né le 5 septembre 1975 à Brugge (Belgique) et demeurant Zagersweg, 70, à B-8000 Brugge et la société QW FINANCIAL SERVICES BV, dont le siège social est au Pays Bas 2587 Den Haag, Nieuwe Duinweg, 24.

Le représentant permanent de la succursale est Madame Di Pinto Paola, née le 26/10/1968 à Bari (Italie) et demeurant professionnellement à 67, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, elle a tous pouvoirs pour engager la société FSD Group s.p.r.l. au nom de la succursale Luxembourgeoise, de la représenter en justice au Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012145010/19.

(120190664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Crossroads S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 102.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145011/10.

(120191094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cuni-Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 92.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145013/10.

(120191316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2012145012/12.

(120190935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 170.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145015/10.

(120191098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, DEPOSITI COSTIERI CALLIOPE SPA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012145016/12.

(120190741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Dumbarton Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.081.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145032/10.

(120190820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Electricité Birchen et Lanners, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Castille.

R.C.S. Luxembourg B 98.003.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145034/10.

(120191026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.340.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145047/9.

(120190754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 19.340.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145048/9.

(120191268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 19.340.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145049/9.

(120191280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

DeWAG LT Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.499.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of October,

before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Archstone Management Germany II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

represented by Me Marianna Tothova, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney under private seal given on 23 October 2012.

The above mentioned power of attorney, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and initialled ne varietur, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "DeWAG LT Holdings II S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by resolution of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary

transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of The Archstone German Residential Fund II, a mutual investment fund ("fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisée") organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euro (EUR 600,000,000.-) divided into six hundred million (600,000,000.-) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed of incorporation dated 29 October 2012, creating the authorised capital, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Director(s) and/or Board of Directors. The Company will be managed by one or two director(s) acting jointly, who need not be shareholders (the "Director(s)") or by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The Director(s) or, as the case may be, the members of the Board of Directors, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Directors and/or the Board of Directors. The Director(s) or as the case may be, the Board of Directors is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director(s), or as the case may be, the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors or any Director (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors or such Director shall make known such personal interest to the Board of Directors or the other Director and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Directors or of any Director shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any one Director and by the Secretary (if any).

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and warrants indicated below and has paid in cash the amount mentioned hereafter for the subscribed shares and warrants:

Share-/Warrantholder	Subscribed capital	Number of shares	Subscription price for the warrants	Number of warrants	Amount paid in
Archstone Management Germany II S.à r.l.	€ 12,500.-	12,500	€ 1,250.-	125,000	€ 13,750.-
TOTAL	€ 12,500.-	12,500	€ 1,250.-	125,000	€ 13,750.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolved to set the minimum number of Directors at two (2) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Ms Dana Hamilton, born on 27 January 1969 in Plainfield, New Jersey (United States of America) and residing professionally at Vondelstraat 73, 1054 GK, Amsterdam, The Netherlands; and

- Mr Bernhard Rentschler, born on 14 September 1968 in Germany, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf du mois d'octobre,
par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte,

a comparu:

Archstone Management Germany II S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Marianna Tothova, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination «DeWAG LT Holdings II S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Au cas où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de The Archstone German Residential Fund II, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son

objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six cent millions (600.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution du 29 octobre 2012 créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peuvent déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Administrateur(s) et/ou Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un ou deux administrateur(s), agissant conjointement, associés ou non (le(s) «Administrateur(s)»), ou par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le «Conseil d'administration»).

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil d'administration seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs des Administrateur(s) et/ou du Conseil d'administration. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera

autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'administration ou un Administrateur (s'il y en a deux) ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration ou l'autre Administrateur et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment où antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil

d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Administrateur(s) ou, selon le cas, au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou un Administrateur et par le Secrétaire (s'il y en a un).

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et de warrants et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés pour les parts sociales et warrants:

Associé/Porteur des warrants	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Prix d'émission des warrants	Nombre de warrants	Montant libéré
Archstone Management Germany II S.à r.l.	€ 12.500,-	12.500	€ 1.250,-	125.000	€ 13.750,-
TOTAL	€ 12.500,-	12.500	€ 1.250,-	125.000	€ 13.750,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre minimum d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période illimitée:

- Madame Dana Hamilton, née le 27 janvier 1969 à Plainfield, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement à Vondelstraat 73, 1054 GK, Amsterdam, Pays-Bas; et
- Monsieur Bernhard Rentschler, né le 14 septembre 1968 à Calw, Allemagne, demeurant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Tothova, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2012, REM/2012/1369. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145019/643.

(120190928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Edelweiss Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.027.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012145041/10.

(120191459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Edelweiss Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.027.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012145042/10.

(120191460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Digital Realty (St Denis) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Veillez noter la démission de Monsieur Frederick Smith Potter ayant pour adresse professionnelle le 99, Butlers & Colonial Wharf, GB-SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société Digital Realty (St Denis) S.à r.l. avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.278, avec effet au 31 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Représentée par:

Pamela Valasuo / M.J. Dijkerman

Fondée de pouvoir / Administrateur

Référence de publication: 2012145020/19.

(120191480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

DAVY Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.749.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Novembre 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012145021/14.

(120191149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

DAVY Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.749.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Novembre 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012145022/14.

(120191262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Decal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.549.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, DEPOSITI COSTIERI CALLIOPE SPA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012145023/12.

(120190740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Experian Finance 2012 Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.507.

OUVERTURE DE SUCCURALE

Conformément à l'Art. 160-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, le Conseil d'Administration de la société Experian Finance 2012 Limited, ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham, NG80 1ZZ, (ci-après "la société"), a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 octobre 2012 comme suit:

Dénomination et Forme de la société

Experian Finance 2012 Limited, Société à responsabilité limitée de droit anglais

Dénomination et Adresse de la succursale

Experian Finance 2012 Limited - Luxembourg Branch, 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Activités de la succursale

La Succursale a pour activités la prise de participations dans toutes entreprises et sociétés ainsi que la gestion, l'administration ou toute autre mise en valeur de ces dernières. La Succursale pourra en outre prendre des engagements pour les sociétés qui font partie du même groupe que la Succursale. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations utiles à l'accomplissement de ses activités.

Registre auprès duquel la société est immatriculée

Companies House du Royaume Uni numéro 8266835

Personnes qui ont le pouvoir chacun agissant individuellement d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

- M. Antony Jonathan Ward Barnes, né le 25 juin 1964 à Brighton, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration;

- M. Paul Graeme Cooper, né le 24 février 1952 à Warrington, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration;

- M. Paul Alan Atkinson, né le 20 octobre 1960 à Hutton Rudby, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration;

- M. Peter Jens Blythe, né le 24 juillet 1954 à Londres, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration;

- M. Mark Pepper, né le 28 février 1963 à Nottingham, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration

- M. Alexander John Bromley, né le 7 mai 1975 à Bristol, Royaume Uni, Administrateur, membre du Conseil d'Administration

Tous six résidant professionnellement à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Irlande.

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale

La représentation permanente de la société pour l'activité de la succursale de Luxembourg a été confiée pour une durée indéterminée le 30 octobre 2012 à M. Eric Isaac, né le 1^{er} février 1942 à Johannesburg, Afrique du Sud, domicilié professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

M. Eric Isaac a reçu pouvoirs, avec faculté de substitution, pour agir au nom et pour le compte de la succursale pour tout acte (légal) sous réserve que (i) ledit acte soit conforme à l'objet de la société et (ii) l'acte concerne uniquement les activités de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012145039/48.

(120190586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

DP&AC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.976.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est désormais domicilié professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012 et est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145029/15.

(120191185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Forum TFI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.442.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 22 octobre 2012 que:

Forum International Holdings Sàrl, ayant son siège social au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le N° B 144.558, a cédé les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société Forum TFI Holding Sàrl respectivement à:

- M. Jacek Zbigniew Tarczynski, administrateur de sociétés, né le 10/02/1962 à Milicz (Pologne) demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz, Pologne pour 1.250 parts sociales,

- Mme Elzbieta Anna Tarczynska, administrateur de sociétés, né le 18/07/1964 à Milicz (Pologne) demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz, Pologne pour 1.250 parts sociales

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- M. Jacek Zbigniew Tarczynski:	1.250 parts sociales
- Mme Elzbieta Anna Tarczynska:	<u>1.250 parts sociales</u>
TOTAL:	2.500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012145062/21.

(120190811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.
